

D2024-025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 29 avril 2024

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, GAZET André, COQUEL Isabelle, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, MINGUET Géraldine, BUONOCORE Jacqueline, SOLELIS Véréne, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Procurations :
Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO
Bruno TIRADON à Isabelle COQUEL
Jean-Louis CELSE à Arnaud BELZANNE
Philippe JALLEY à Véréne SOLELIS
Delphine LINGEMANN à Jean-Pierre LUNOT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27 dont 6 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Vote des taux d'impositions 2024

Rapporteur: Mme Véréne SOLELIS, conseillère municipale déléguée

Le Conseil municipal est informé des bases d'imposition notifiées pour 2024 :

D2024-025

	Base d'imposition 2023 définitives	Bases prévisionnelles 2024	Variation en %	Taux 2024 Commune (1)	Taux 2024 Département (2)	Taux applicable en 2023 =(1)+(2)	Produit attendu à taux constant
Taxe foncière P. Bâties	8 071 873 €	8 389 000 €	3.93%	28,72%	20,48%	49,20%	4 127 388 €
Taxe foncière P. non Bâties	23 659 €	24 500 €	3.55%	113,26%	SO	113,26%	27 749 €
Taxe d'Habitation (THRS et Logements Vacants)	1 484 900 €	1 077 900 €	-27.41%	17,15%	SO	17,15%	184 860 €
						TOTAL	4 339 997 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (3 votes contre : MM BERNETTE, JOUFFRET et MERCIER) de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2024.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Marcel ALEDO

